

L'organisation d'événements artistiques : Gestion des risques et responsabilités

Journée d'information juridique

Lundi 14 mars 2011 de 9h00 à 16h30 à l'Alhambra

21, rue Yves Toudic - 75010 Paris - M° République

Pour leur 13^e journée d'information juridique, les centres de ressources du spectacle vivant : CND, CnT, HorsLesMurs, Irma et le Cipac (pour le secteur des arts plastiques) s'intéressent, à partir d'exemples pratiques, à la gestion des risques et responsabilités lors de l'organisation d'événements artistiques.

Programme

9h00 Accueil des participants

9h30 Introduction

9h45-12h30 - **Accueil du public, sécurité des lieux et des biens**

- Quelles règles en matière d'accueil du public, dans des établissements destinés à l'accueil du public ou dans d'autres lieux ?
- Qui est responsable à l'égard du public : le producteur, l'organisateur, les partenaires... ?
- Comment assurer la sécurité des biens : transport des œuvres, des décors, des costumes... ?
- Quelles assurances ?

Intervenants :

- **M^e Éric Baron**, avocat au barreau de Paris - Cabinet Baron ;
- **Yann Métayer**, consultant / formateur – Baya (audits et conseils) et Artek (formations) ;
- **Stéphane Mohr**, directeur technique du festival Furies (Châlons-en-Champagne) et régies en espace public ;
- **Jean-Louis Ricot**, ancien directeur des risques spéciaux en assurance.

Modération : **Gentiane Guillot**, HorsLesMurs

12h30-13h30 *Déjeuner libre*

13h30-16h30 – **"Acteurs" de l'événement artistique : qui est responsable ?**

Organisateurs, diffuseurs, producteurs, artistes, techniciens, travailleurs indépendants, prestataires, bénévoles, stagiaires... :

- Quelles mesures mettre en œuvre pour la sécurité des personnes participant à l'événement artistique ?
- Qui est responsable en cas d'incident ?
- Quelles responsabilités en matière de droit social ?
- Peut-on limiter sa responsabilité par le biais d'un contrat ?

Intervenants :

- **Pierrette Devineau**, directrice générale et co-directrice artistique de Paris Jazz Festival ;
- **Fabrice Guillot**, chorégraphe de la Compagnie Retouramont ;
- **Cybèle Panagiotou**, chargée des affaires administratives et juridiques au Palais de Tokyo, site de création contemporaine ;
- **M^e Clarisse Surin**, avocat au barreau de Paris ;
- **Agnès Toullieux**, chef du Bureau de l'emploi du spectacle vivant à la direction générale de la création artistique - ministère de la Culture et de la Communication.

Modération : **Émilie Le Thoër**, Centre national du Théâtre.

Nous contacter :

Centre national de la danse

Ressources professionnelles

01 41 839 839

ressources@cnd.fr

www.cnd.fr

Centre national du Théâtre, Centre de ressources et de conseil sur le théâtre

Pôle juridique

01 44 61 85 33

accueil@cnt.asso.fr

www.cnt.asso.fr

HorsLesMurs, Centre national de ressources des arts de la rue et du cirque

Conseil, formation et vie professionnelle

01 55 28 10 10

conseil@horslesmurs.fr

www.horslesmurs.fr

Irma, Centre d'information et de ressources pour les musiques actuelles

Centre de ressources et de documentation

01 43 15 11 11

crd@irma.asso.fr

www.irma.asso.fr

Cipac, Fédération des professionnels de l'art contemporain

01 44 79 10 85

cipac@cipac.net

www.cipac.net